

999 éco-PTZ accordés au 4^{ème} trimestre 2013 et 3 120 en 2013, soit un repli annuel de 5,5 %service
connaissance
des territoires
et évaluation

Avril 2014

999 éco-PTZ accordés au 4^{ème} trimestre 2013 pour un total de 3 120 en 2013

Au cours du 4^{ème} trimestre 2013, **999 prêts écologiques à taux zéro (dits « éco-PTZ ») ont été accordés dans la région des Pays de la Loire**. Ce chiffre est en retrait de 2,4 % comparé au 4^{ème} trimestre 2012. Le repli est plus modéré que celui observé niveau national (-5,4 %).

Pour l'ensemble du millésime 2013, **le nombre d'éco-PTZ attribués est en baisse de 5,5 %** en Pays de la Loire, assez proche du repli national (-4,7 %). Les 3 120 éco-prêts accordés en 2013 affichent un recul pour la 4^{ème} année consécutive et sont très loin des 7 457 et 7 332 aides autorisées en 2009 et 2010 lors de la mise en place du dispositif. Bien qu'en retrait, ce volume est plus proche des niveaux observés en 2011 et 2012 avec respectivement 3 509 et 3 301 éco-PTZ.

Les Pays de la Loire concentrent 9,7 % des aides nationales sur 12 mois

Au 4^{ème} trimestre 2013, la région a concentré 10,9 % des aides délivrées en France. Ce poids est remarquable au regard du poids démographique de la région (5,7 % de la population métropolitaine). Sur 12 mois, la contribution de la région reste forte et représente 9,7 % de la production nationale. Depuis la mise en place du dispositif au 1^{er} avril 2009, la région a comptabilisé 24 719 éco-PTZ sur les 256 497 attribués en France (9,6 %).

La région occupe la 3^{ème} place pour le nombre d'éco-PTZ délivrés. Rapporté au nombre de ménages, la Mayenne est le département le plus dynamique sur 12 mois et la Vendée 2^{ème} depuis avril 2009

Sur 12 mois et avec 3 120 éco-prêt accordés, la région occupe la **troisième place pour le nombre d'éco-PTZ** derrière la Bretagne (3 540 prêts) et Rhône-Alpes (3 240 prêts).

En 2013, une résidence principale sur 503 a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 852 au plan national. Il s'agit du taux le plus important derrière la Bretagne (une résidence principale sur 409) et du Limousin (une sur 478).

La Loire-Atlantique occupe la 3^{ème} place nationale pour le nombre d'éco-PTZ accordés avec 977 prêts sur un an derrière l'Ille-et-Vilaine (1 080 prêts) et le Nord (1 075 éco-PTZ). Les départements de Maine-et-Loire et Vendée se positionne en 8^{ème} et 11^{ème} position.

Rapportés au nombre de ménages, **la Mayenne est le département français le plus dynamique des 12 derniers mois** (1 résidence principale aidée sur 308) et la Vendée se positionne à la 2^{ème} place pour le nombre d'aides accordées depuis la création de l'aide (1 résidence principale sur 52).

83 % des travaux concernent des bouquets de travaux, 7,5 points de moins que France entière

Les bouquets de travaux représentent 82,7 % des aides accordées dans la région en 2013, soit 7,5 points de moins qu'au niveau national. Les travaux d'assainissement non collectifs concernent 15,6 % des aides régionales contre 9,1 % au plan national.

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le **remplacement de fenêtres ou de portes** que l'on retrouve dans **76 % des bouquets**. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 64 % des bouquets en Pays de la Loire ; puis, pour 39 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs. Dans 32 % des cas (35 % France entière), le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire classique et **dans 41 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables (contre 34 % France entière)**.

Sur-représentation des logements individuels, occupés par leur propriétaire et construits après 1949

L'éco-PTZ est utilisé principalement pour les **logements individuels (97 %)** et par les **propriétaires occupants (92 %)**, les propriétaires bailleurs étant moins enclins à réaliser des travaux. **Les logements antérieurs à 1949** représentent 35 % des aides, mais **sont sous-représentés de plus de 10 points par rapport à leur poids dans le parc de logement**.

Des montants de travaux et d'éco-PTZ plus faibles qu'au niveau national

Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 18 777 € en Pays de la Loire en 2013 (**7,2 % de moins qu'au plan national**) et **le prêt couvre en moyenne 88 % des montants** de travaux engagés.

Le montant global des éco-prêts s'établit ainsi à une moyenne de **16 488 € en 2013, soit 5 % de moins** que les 17 364 € observés au **niveau national**. En lien avec les plafonds réglementaires, des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 788 € pour un assainissement non collectif, à 23 384 € pour un bouquet avec 3 travaux.

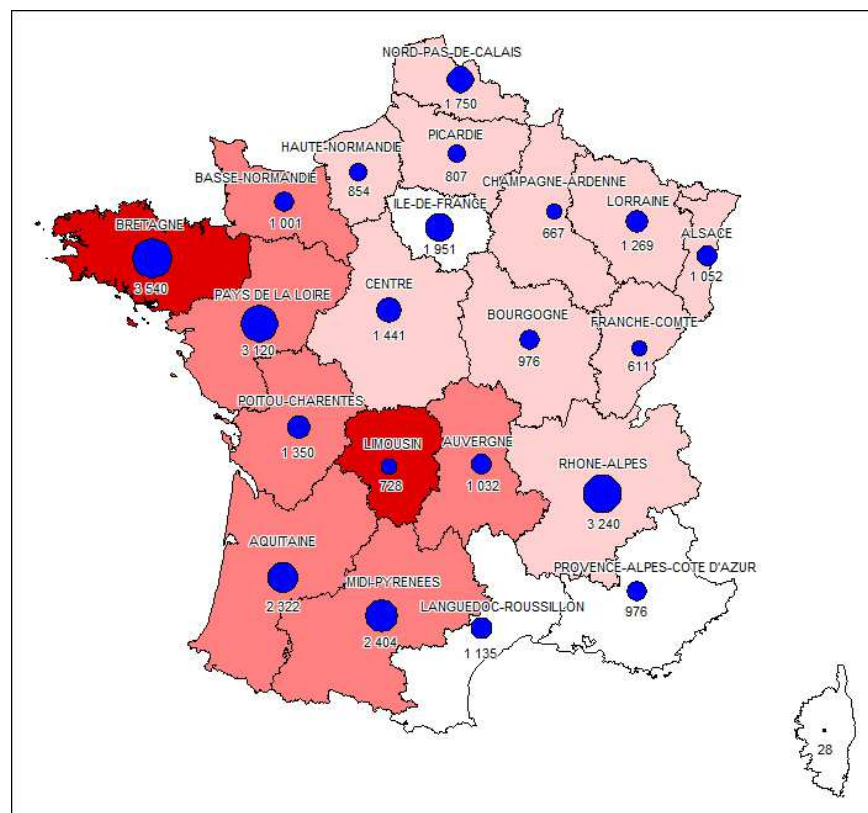
Données de cadrage

Avertissement :

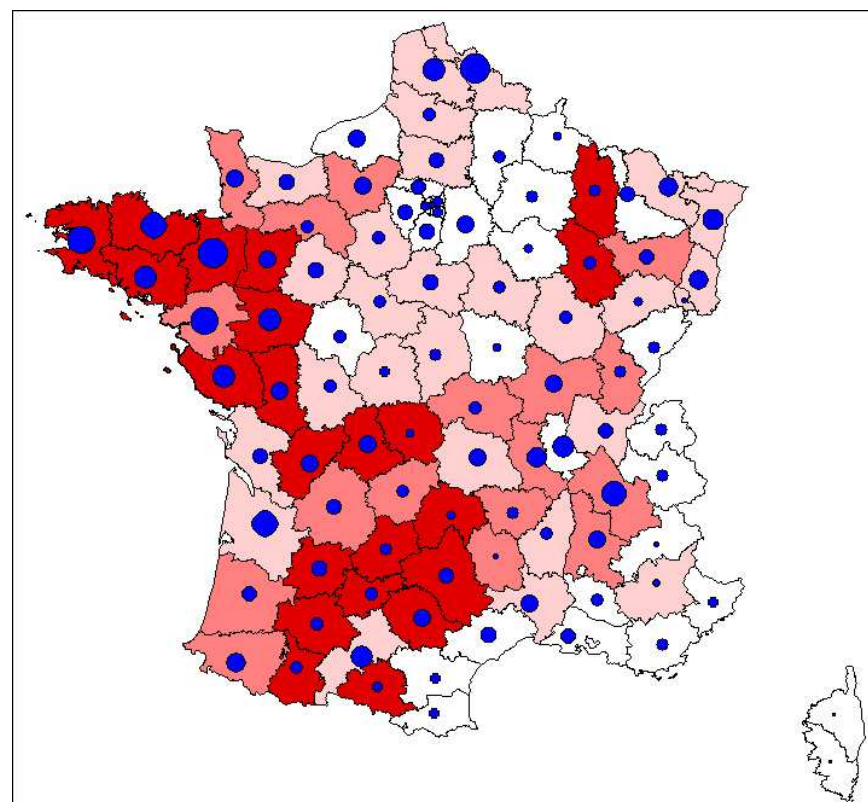
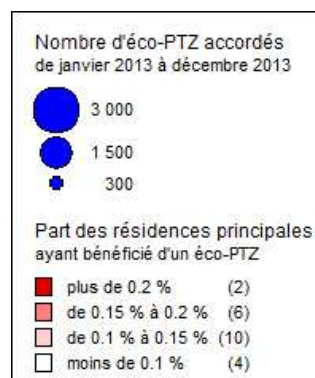
Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 31/03/2014.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs ; ils écartent également les prêts enregistrés plus d'un trimestre après leur date de validité. Ainsi, les données utilisées dans cette publication, qui portent sur la France métropolitaine, sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 4^{ème} trimestre 2013 : l'analyse repose sur 9 152 éco-PTZ exploités pour 9 571 éco-PTZ émis et enregistrés au 31/03/2014, soit 95,6 %.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 32 254 éco-PTZ exploités sur environ 32 464 éco-PTZ émis entre janvier et décembre 2013 et enregistrés au 31/03/2014, soit environ 99,4 % des prêts.



Carte régionale



Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

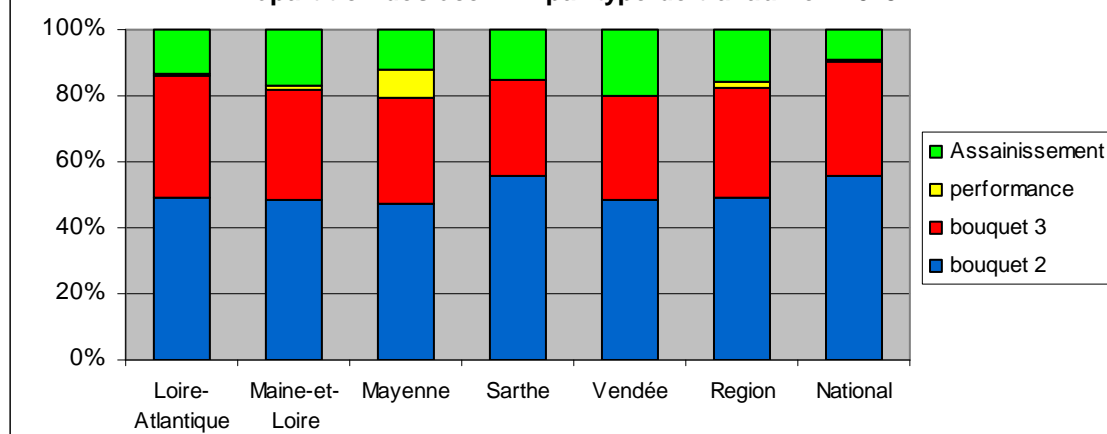
4^{ème} trimestre 2013 :

4 ^{ème} trimestre 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	156	116	0	28	300
Maine-et-Loire	107	77	0	42	226
Mayenne	65	37	0	10	112
Sarthe	65	34	0	19	118
Vendée	121	83	0	39	243
Région	514	347	0	138	999
National	5 242	3 134	13	763	9 152

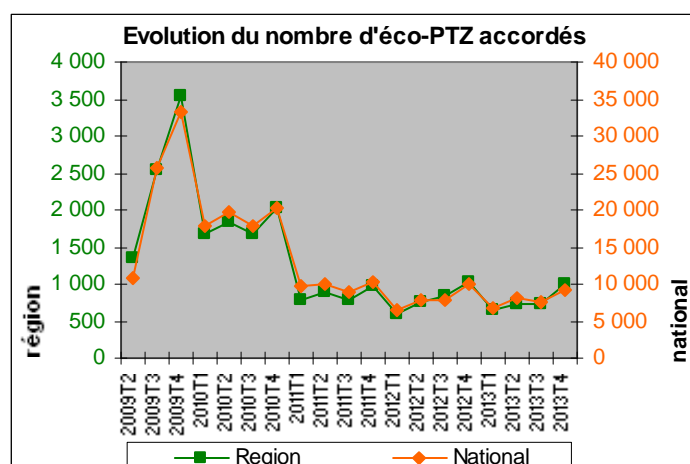
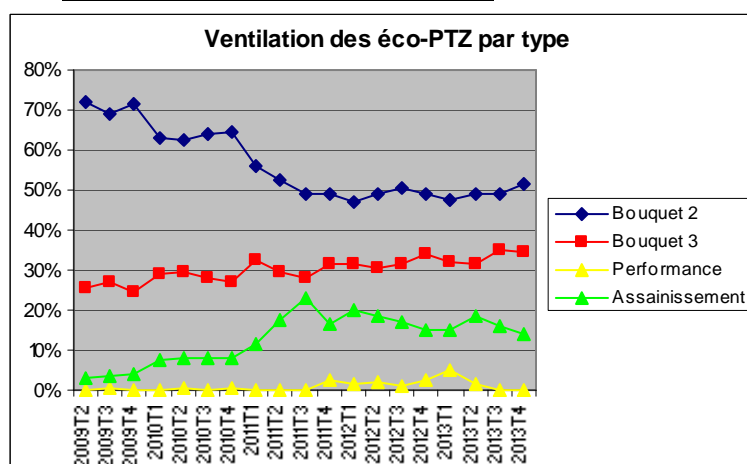
12 derniers mois :

janv. 2013 / déc. 2013	bouquet 2	bouquet 3	performance	Assainissement	total
Loire-Atlantique	477	364	8	128	977
Maine-et-Loire	338	235	8	120	701
Mayenne	202	137	38	51	428
Sarthe	192	100	0	51	343
Vendée	324	211	0	136	671
Region	1 533	1 047	54	486	3 120
National	17 990	11 084	235	2 945	32 254

Répartition des éco-PTZ par type de travaux en 2013



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

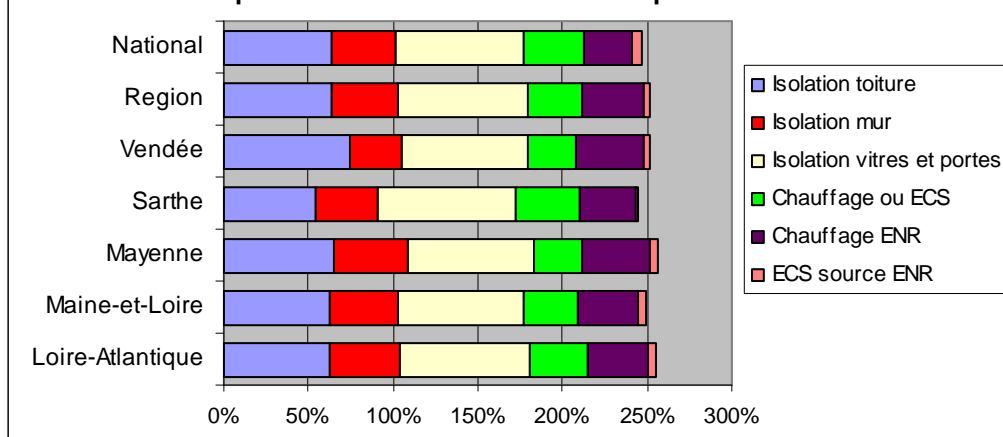
4^{ème} trimestre 2013 :

4 ^{ème} trimestre 2013	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	57,4%	40,1%	77,2%	37,1%	37,5%	6,6%	696
Maine-et-Loire	64,1%	34,8%	77,2%	35,9%	37,0%	3,3%	464
Mayenne	72,5%	34,3%	67,6%	28,4%	42,2%	3,9%	254
Sarthe	53,5%	36,4%	81,8%	41,4%	35,4%	0,0%	246
Vendée	77,0%	28,9%	72,5%	31,9%	42,2%	3,9%	523
Région	64,8%	35,2%	75,5%	35,1%	38,8%	4,2%	2 183
National	63,3%	34,4%	76,5%	36,0%	31,8%	4,1%	20 621

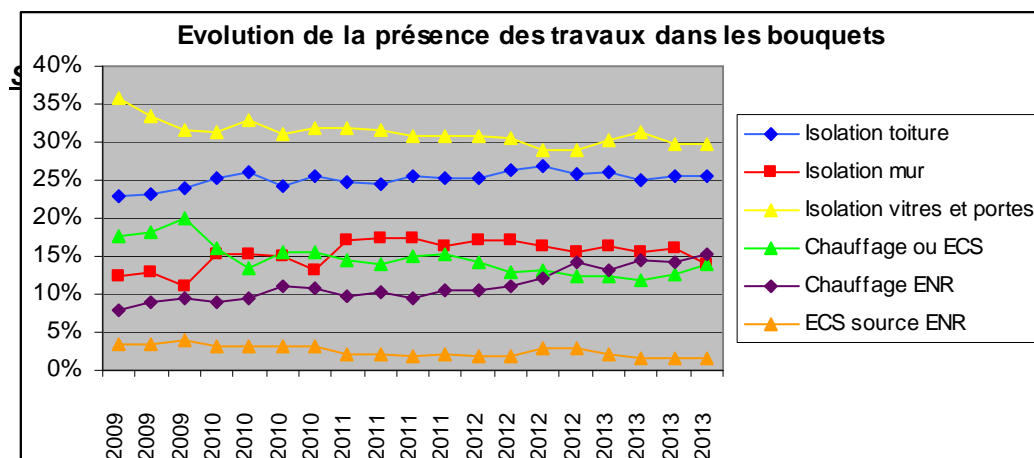
12 derniers mois :

janv. 2013 / déc. 2013	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	62,2%	41,6%	77,1%	34,1%	35,0%	5,2%	2 146
Maine-et-Loire	62,5%	40,1%	75,0%	31,8%	35,6%	4,5%	1 430
Mayenne	64,9%	43,4%	74,6%	28,6%	40,1%	4,7%	869
Sarthe	53,8%	36,6%	81,8%	38,4%	32,9%	1,4%	715
Vendée	74,4%	30,5%	74,6%	28,8%	39,4%	3,4%	1 343
Region	64,2%	38,6%	76,3%	32,2%	36,5%	4,2%	6 503
National	63,4%	37,8%	76,3%	35,0%	28,8%	5,5%	71 749

Fréquence des travaux dans les bouquets en 2013



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



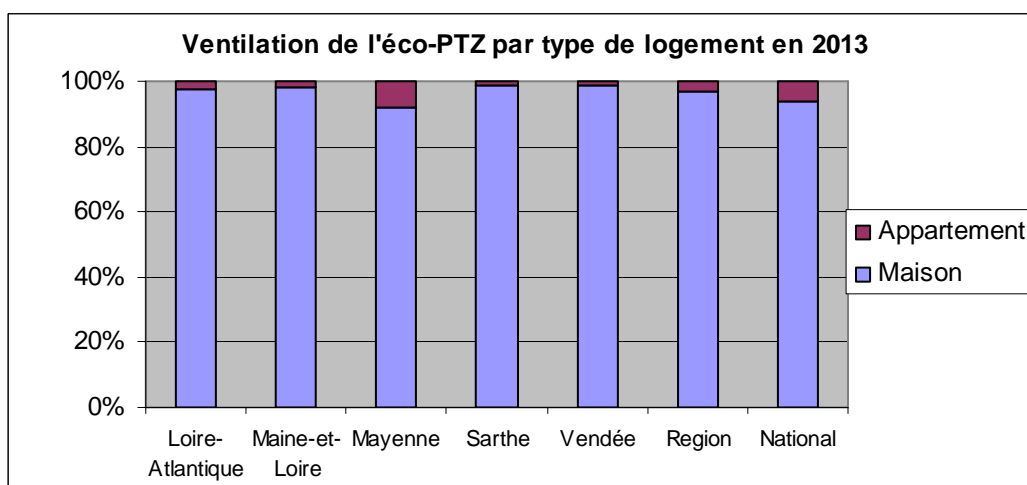
Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

4^{ème} trimestre 2013 :

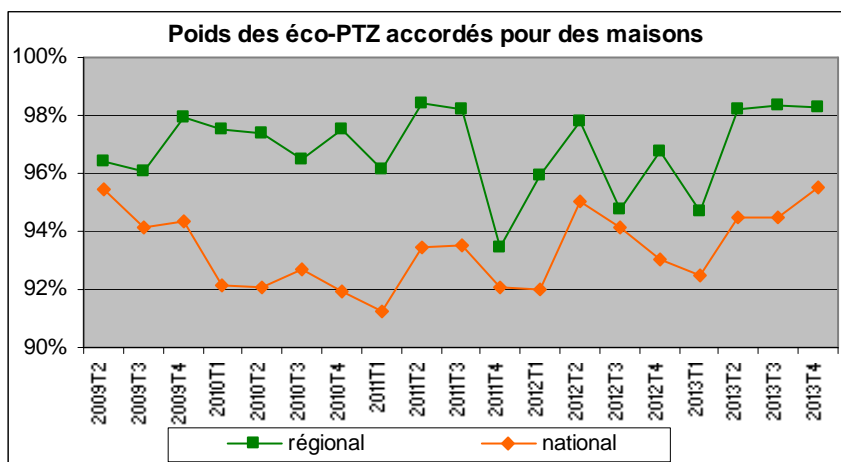
4 ^{ème} trimestre 2013	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	98,3%	1,7%	300
Maine-et-Loire	96,9%	3,1%	226
Mayenne	100,0%	0,0%	112
Sarthe	100,0%	0,0%	118
Vendée	97,9%	2,1%	243
Région	98,3%	1,7%	999
National	95,5%	4,5%	9 152

12 derniers mois :

janv. 2013 / déc. 2013	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	97,4%	2,6%	977
Maine-et-Loire	98,0%	2,0%	701
Mayenne	91,8%	8,2%	428
Sarthe	98,8%	1,2%	343
Vendée	98,5%	1,5%	671
Region	97,2%	2,8%	3 120
National	93,7%	6,3%	32 254



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

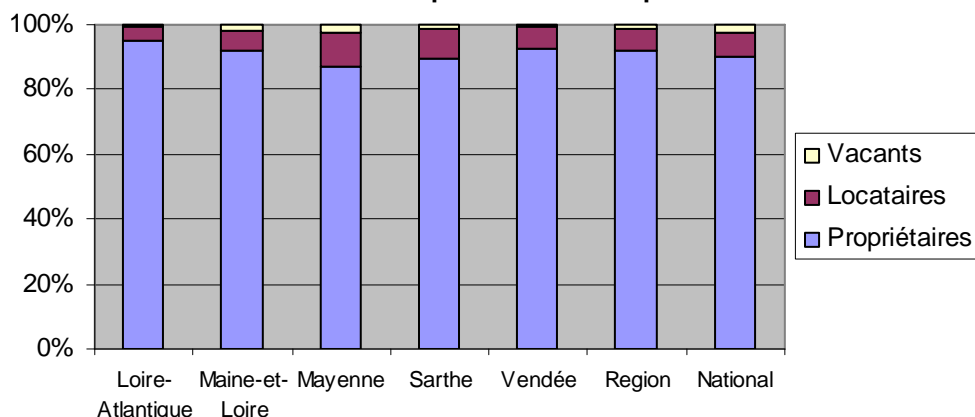
4^{ème} trimestre 2013 :

4 ^{ème} trimestre 2013	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,7%	5,3%	0,0%	300
Maine-et-Loire	89,8%	6,2%	4,0%	226
Mayenne	92,0%	8,0%	0,0%	112
Sarthe	89,8%	10,2%	0,0%	118
Vendée	95,1%	4,9%	0,0%	243
Région	92,8%	6,3%	0,9%	999
National	92,2%	6,5%	1,3%	9 152

12 derniers mois :

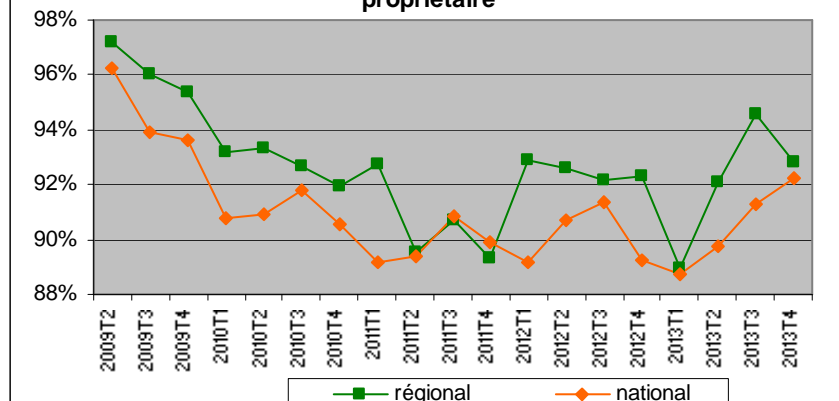
janv. 2013 / déc. 2013	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,9%	4,7%	0,4%	977
Maine-et-Loire	91,7%	6,1%	2,1%	701
Mayenne	86,9%	10,7%	2,3%	428
Sarthe	89,5%	9,3%	1,2%	343
Vendée	92,7%	6,4%	0,9%	671
Region	92,0%	6,7%	1,3%	3 120
National	90,0%	7,8%	2,2%	32 254

Ventilation de l'éco-PTZ par mode d'occupation en 2013



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :

Poids des éco-PTZ pour des logements occupés par leur propriétaire



Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

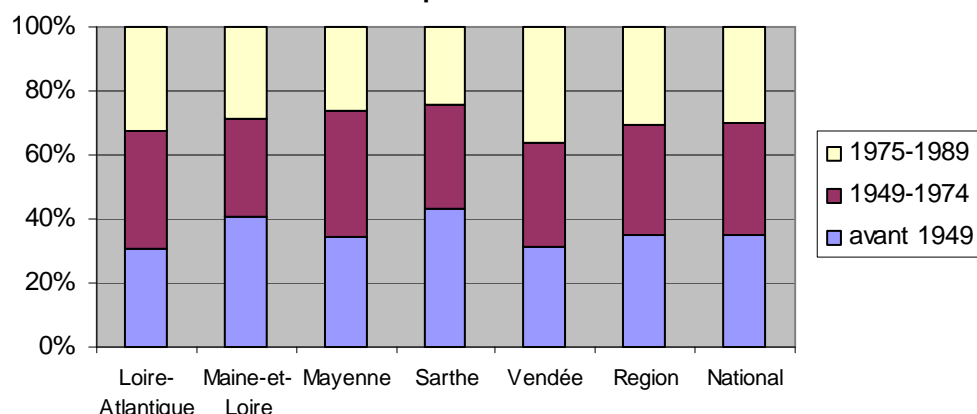
4^{ème} trimestre 2013 :

4 ^{ème} trimestre 2013	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	27,3%	41,3%	31,3%	300
Maine-et-Loire	42,9%	24,8%	32,3%	226
Mayenne	33,0%	33,0%	33,9%	112
Sarthe	45,8%	33,1%	21,2%	118
Vendée	26,3%	35,4%	38,3%	243
Région	33,4%	34,2%	32,3%	999
National	34,1%	35,1%	30,7%	9 152

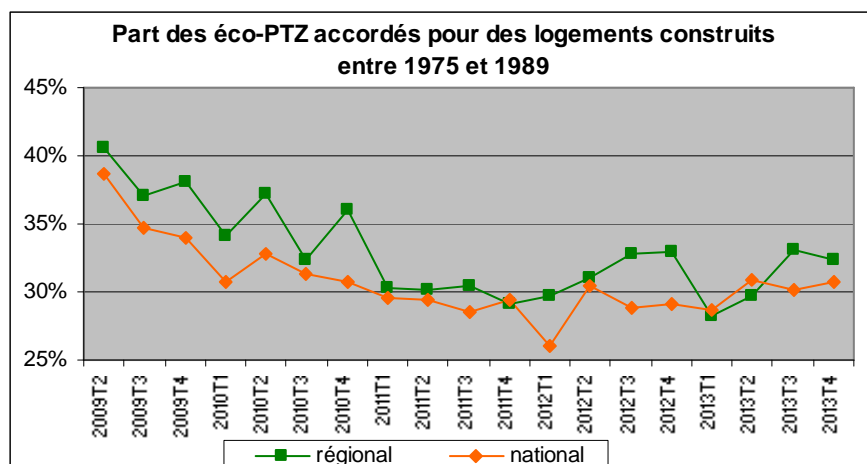
12 derniers mois :

janv. 2013 / déc. 2013	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	30,5%	37,2%	32,3%	977
Maine-et-Loire	40,8%	30,4%	28,8%	701
Mayenne	34,6%	39,0%	26,4%	428
Sarthe	42,9%	32,7%	24,5%	343
Vendée	31,1%	32,3%	36,5%	671
Region	34,9%	34,4%	30,8%	3 120
National	34,8%	35,3%	29,9%	32 254

Ventilation de l'éco-PTZ par date de construction en 2013



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



Montant moyen des éco-PTZ accordés

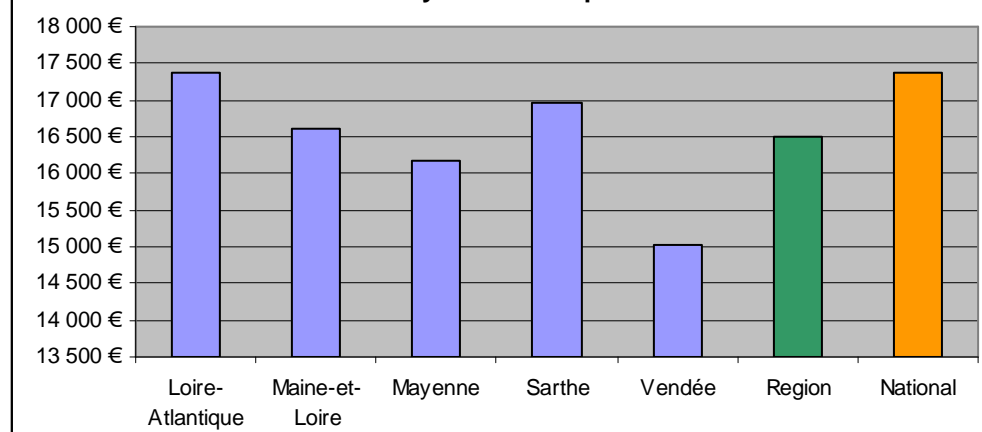
4^{ème} trimestre 2013 :

4 ^{ème} trimestre 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 299 €	22 961 €	-	8 249 €	17 604 €
Maine-et-Loire	15 248 €	22 776 €	-	7 648 €	16 400 €
Mayenne	13 881 €	23 054 €	-	7 378 €	16 331 €
Sarthe	14 545 €	25 677 €	-	8 442 €	16 770 €
Vendée	13 183 €	22 771 €	-	8 018 €	15 629 €
Région	14 515 €	23 151 €	-	7 964 €	16 610 €
National	14 529 €	24 122 €	26 935 €	7 340 €	17 232 €

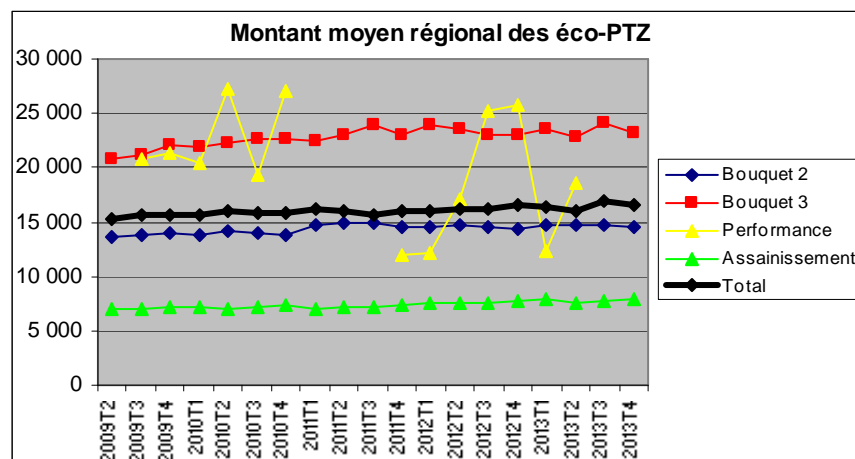
12 derniers mois :

janv. 2013 / déc. 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 945 €	23 657 €	24 148 €	8 107 €	17 370 €
Maine-et-Loire	15 013 €	23 528 €	19 048 €	7 451 €	16 619 €
Mayenne	14 528 €	22 885 €	12 531 €	7 317 €	16 166 €
Sarthe	14 995 €	25 125 €	0 €	8 408 €	16 969 €
Vendée	13 385 €	22 254 €	0 €	7 729 €	15 028 €
Region	14 581 €	23 384 €	15 217 €	7 788 €	16 488 €
National	14 672 €	24 379 €	19 247 €	7 263 €	17 364 €

Montant moyen de l'éco prêt en 2013



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



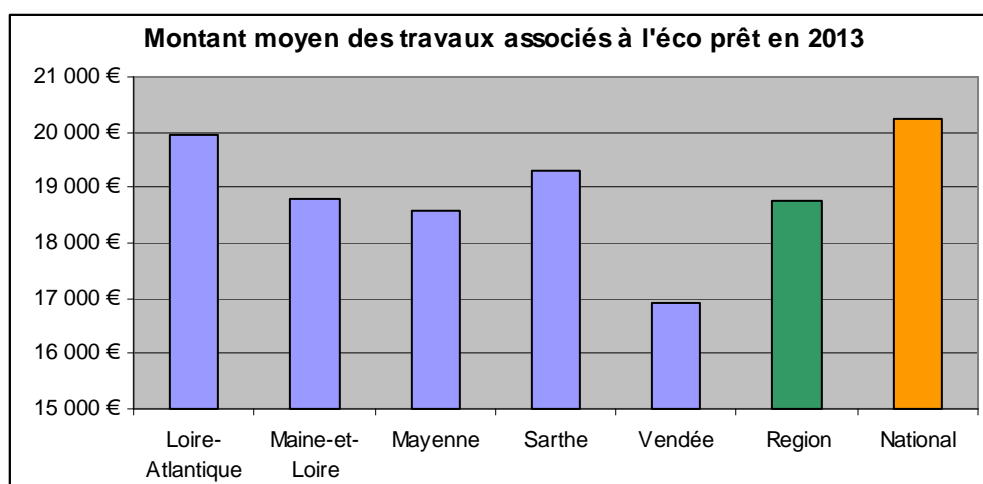
Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

4^{ème} trimestre 2013 :

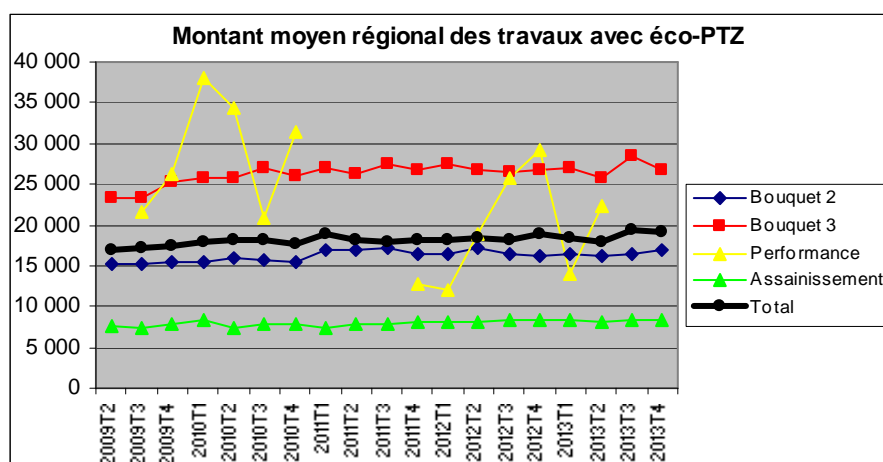
4 ^{ème} trimestre 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	17 997 €	26 633 €	-	8 903 €	20 487 €
Maine-et-Loire	17 534 €	25 577 €	-	8 036 €	18 509 €
Mayenne	16 763 €	26 646 €	-	7 431 €	19 195 €
Sarthe	16 477 €	30 179 €	-	8 565 €	19 151 €
Vendée	15 134 €	26 613 €	-	8 553 €	17 999 €
Région	16 878 €	26 743 €	-	8 387 €	19 132 €
National	16 902 €	28 390 €	34 461 €	8 700 €	20 177 €

12 derniers mois :

janv. 2013 / déc. 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	17 166 €	27 292 €	28 085 €	8 828 €	19 935 €
Maine-et-Loire	16 874 €	27 091 €	21 975 €	7 726 €	18 791 €
Mayenne	16 801 €	26 223 €	14 801 €	8 012 €	18 592 €
Sarthe	17 017 €	28 923 €	0 €	8 983 €	19 294 €
Vendée	14 858 €	25 677 €	0 €	8 282 €	16 927 €
Region	16 547 €	26 937 €	17 832 €	8 334 €	18 777 €
National	16 838 €	28 652 €	26 488 €	8 836 €	20 237 €



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



Tout savoir sur l'éco PTZ (ou Avance remboursable sans intérêt)

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé 'éco-PTZ' et 'avance remboursable sans intérêt' depuis 2012, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il part du constat que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt avec production des factures acquittées.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (aides ANAH ...). Le cumul avec le crédit d'impôt était possible jusqu'en 2010 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 45 000 € ; il a été supprimé en 2011 et est à nouveau possible en 2012 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 30 000 € sur les revenus de l'année 2010.

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée améliore sensiblement l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Pour chaque catégorie, des critères de performance précis sont fixés.

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, cette durée peut être portée à 15 ans pour les travaux relatifs à des bouquets de 3 travaux ou pour les améliorations de performance énergétique globales. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 15 ans.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirotd@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des
territoires et évaluation
Division de l'observation des
études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2014